

# QUELLES SONT LES PRESCRIPTIONS POUR LA RÉALISATION DES CANALISATIONS DE LIAISON ?



## RÉPONSE

Une canalisation de liaison est une tuyauterie de gaz à usage individuel reliant le compteur aux appareils du logement lorsque le compteur est situé dans un local, un placard technique gaz ou un coffret extérieur au logement.

Elles offrent une alternative aux tiges après-compteur pour pouvoir desservir les bâtiments collectifs qui ne disposent pas de partie commune intérieure susceptible d'accueillir des conduites montantes.

Les canalisations de liaison offrent une solution supplémentaire pour le cheminement des canalisations en aval des compteurs et autorisent désormais un parcours d'allure horizontale et / ou verticale pour desservir les logements depuis des placards techniques (regroupant les compteurs) placés à l'extérieur des bâtiments voire en limite de propriété.

Les canalisations de liaison font partie de l'installation intérieure et respectent les conditions suivantes :

- La pression du gaz distribué est au plus égale à 50 mbar;
- Elles sont, dans un ou plusieurs des endroits suivants avant l'entrée dans le logement desservi :
  - placées dans une gaine ventilée :
    - o soit dans les parties communes,
    - o soit dans la traversée d'un autre logement et en dehors de ses pièces principales,
  - incorporées dans un mur et signalées,
  - incorporées dans un plancher,
  - à l'extérieur du bâtiment en aérien, en enterré sous fourreau en parties privatives uniquement ou en caniveau.